cf. Journal d'Epréménil
An. 1813 a
duplicate
Cass
Fre
27887

LE VRAI D'ÉPRÉMÉNIL.

AVIS AU PUBLIC, ET PRINCIPALEMENT AU TIERS-ÉTAT.

De la part des Solitaires de Passy, près Paris.

DU 18 JANVIER 1789.

Se vend à PARIS;
Chez PRUDENCE, rue de l'Équité, à l'enseigne de la Justice.
Et se distribue gratis *à Passy, près Paris.*

THE NEWBERRY LIBRARY

LE VRAI DÉPARTEMENT

AVIS AU PUBLIC,
ET SUR-TOUT
AU TIERS-ÉTAT.

LE VRAI D'ÉPRÉMÉNIL.

ELOIGNÉS de la capitale, & des orages de la cour, nous avions renoncé à ne plus parcourir ces brochures sans nombre que la misere arrache du foible cerveau de quelques auteurs, & qui inondent journellement le bon public parisien. Nous avions cru, en quittant cette capitale, que nous ne serions plus obligés de gémir sur les abus de la presse, & de plaindre les malheureuses victimes que se choisissoit la rage de la calomnie. Nous pensions, avec assurance, que notre vigilante police, qui étend son sceptre de fer sur l'empire de la librairie, ne souffriroit plus les ventes clandestines de ces ouvrages odieux, qui ne respirent que la passion, l'ignorance & la faim; & que les troupes réglées des barrieres surveilleroient au bon ordre, & empêcheroient de tomber dans le sein de cette ville les torrens de brochures qui découlent des presses étrangeres, & qui infectent l'air qu'on y respire.

Nous nous sommes trompés. . . . . Il vient de nous être remis un de ces chefs-d'œuvre vomis par un forcené. Le seul titre nous a surpris, & nous n'en eussions pas pris lecture, si l'on ne nous eût assuré qu'il faisoit fortune, qu'il étoit distribué dans tous les lieux publics, & particuliérement adressé au Tiers-Etat.

Nous avons craint que le peuple, susceptible de toutes impressions, n'ajoutât foi aux injures répandues dans cet ouvrage contre le vrai d'Epréménil; & qu'elles n'imprimassent dans son esprit l'impression la plus fausse & la plus vile sur les talents, sur les vertus de son défenseur. Nous reprenons la plume malgré nous, il est vrai, pour éclairer cette classe de la société, & la défendre de l'erreur où la plonge ordinairement l'esclavage de l'opinion. Quant aux citoyens distingués, nous n'avons pas besoin de leur rappeller la reconnoissance dont ils doivent être pénétrés envers notre magistrat. . . . . leur hommage est gravé dans leur cœur.

Cette brochure, couverte d'un papier bleu, a pour titre: Avis au Public, au Tiers-Etat, de la part du commandant du château des îles de Sainte-Marguerite, & du médecin & du chirurgien..... du même lieu. . . . . Le méchant qui l'a enfantée, feint qu'un fou, prenant le nom du vrai d'Epréménil, s'est enfui des îles de Sainte-Marguerite, se promene par toutes les villes, rend compte des fêtes qui lui sont données en l'hon-

neur de ſon nom, fait débiter à ſon extravagant mille abſurdités, & de la part des docteurs & ſouverains des îles de Sainte-Marguerite, ſupplie qu'on l'arrête. Alors il trace le portrait de ſon écervelé. Voilà le cadre révoltant de cette production. Le ſtyle en eſt bas & diffus. Il décele le caractere de l'auteur.

Comme cette brochure eſt répandue dans tous les cafés, & ſe diſtribue *gratis* au palais, chez Robin, il n'y a aucun doute qu'elle ne circule bientôt dans toutes les provinces. Nous ſommes donc ici forcés de faire le portrait fidele du vrai d'Epréménil, afin d'épargner à notre illuſtre magiſtrat la honte de la mépriſe, & de lui conſerver dans tous les eſprits le reſpect & la confiance qui lui ſont dus.

Maires & Conſuls, Officiers de la Maréchauſſée, qui avez été priés de prêter main-forte pour arrêter le fugitif; c'eſt à vous à qui nous adreſſons plus particuliérement ce portrait; & nous vous conjurons, pour ſentir la différence des deux d'Epréménil, d'en ſaiſir exactement l'enſemble & toutes les nuances heureuſes.

S'il ſe préſente à vos regards un magiſtrat d'une ſtature médiocre, doué d'une figure douce & impoſante, dont les levres reſpirent l'éloquence, & dont l'extérieur modeſte & ſimple annonce la candeur & la ſérénité de l'ame, raſſemblez les citoyens de vos villes; montrez-leur ce mortel égal aux dieux; élevez en ſon honneur des arcs de

triomphe; & apprenez-leur à reſpecter le défenſeur de la liberté.

Vous ne pouvez le méconnoître à ce trait; ſa modeſtie voudra ſe dérober à vos éloges, ſon front à vos couronnes: alors, écriez-vous hardiment, c'eſt le vrai d'Epréménil.

Ce n'eſt point cet inſenſé que l'imagination fantaſtique des hommes s'eſt créé à loiſir. Ce n'eſt point ce furibond jaloux de réputation, dévoré par l'amour de la gloire, ſacrifiant à des ſuccès perſonnels les intérêts de ſa patrie. Ce n'eſt point ce faux d'Epréménil, qui court de ville en ville pour paroître en public, dont la frénéſie eſt extrême, & qui, pour s'immortaliſer, a pris le nom du plus grand génie de l'Europe. Ce n'eſt point ce vagabond que nous devons arrêter. C'eſt le vrai d'Epréménil qui paroît à nos yeux. C'eſt ce grand génie lui-même! C'eſt le protecteur des droits de la nation, le dénonciateur redoutable des Miniſtres oppreſſeurs; l'ennemi du pouvoir arbitraire, & l'organe auguſte de la loi & de la vérité! C'eſt ce ſénateur romain qui, pour ſauver ſa patrie, immole ſa liberté, préſente ſa tête au glaive du deſpotiſme; c'eſt ce magiſtrat courageux qui a découvert les manœuvres des de Brienne, des Lamoignon, couple infâme, proſcrit à jamais, qui abuſa des bontés du meilleur des Rois, & qui empêcha trop trop long-temps la vérité d'approcher de ſon trône! C'eſt ce vrai d'Epréménil qui, jeté dans les fers, eſt enfin rendu à la France en-

tiere. Ah, citoyens! jetons des fleurs sur son passage, & dressons-lui des autels !

Si vous craigniez que la folie du vagabond (car un fou s'avise de tout) ne l'engageât, pour vous tromper, à modeler sa figure sur celle de notre immortel magistrat, ne vous contentez pas de vouloir le reconnoître, d'après son seul extérieur, interrogez ses qualités morales, ses sentimens, ses talens, ses heureux penchans, & la noble élévation de son ame!

Priez-le de vous entretenir sur la saine politique, sur les loix constitutives de l'Etat. Ce ne seront point alors les hurlemens d'un empirique, les absurdités du faux d'Epréménil qui frapperont vos oreilles, mais l'éloquence persuasive du véritable d'Epréménil. La force de ses preuves vous convaincra de ses opinions: ses connoissances profondes vous étonneront: la richesse de son langage vous captivera; son jugement vous étonnera; & loin qu'il s'efforce de s'élever contre l'autorité royale, vous l'entendrez chanter les vertus de son monarque bienfaisant, & consacrer le pouvoir naturel attaché à la couronne. Vous l'entendrez peut-être s'élever avec justice & véhémence contre les perfides qui ont trompé ce Souverain, non point pour ajouter à l'ignominie dont ils sont couverts, mais pour rappeller à la Nation que leurs successeurs augustes ont ramené dans son sein le calme & la confiance, & pour lui présager l'aurore des beaux jours, qui s'écouleront sous leurs ministeres.

Vous l'entendrez encore proclamer pere du peuple, le premier magiſtrat de ſon corps auguſte; alors écriez-vous: c'eſt le vrai d'Epréménil!

Ce n'eſt point-là ce fou ſubjugé par la vile paſſion de la jalouſie; c'eſt le vrai d'Epréménil, humble & modeſte, qui publie la gloire de ſes rivaux, & oublie les lauriers dont il eſt couvert.

D'après les preuves de ſon amour pour ſon Roi, ſi vous doutiez encore qu'il fût le vrai d'Epréménil, (car les fous peuvent adorer les monarques, quand ils ſont bons & généreux) interrogez-le ſur la convocation des Etats-Généraux, & ſur M. Necker; avec quelle certitude bientôt le diſtinguerez-vous de l'inſenſé!

Les airs ne retentiront point des gémiſſemens de ce vagabond, ni de ſes raiſonnemens inintelligibles.

Au contraire, les idées du vrai d'Epréménil ſeront nettes & lumineuſes ſur la convocation des Etats-Généraux de 1614. En combattant pour les droits du Tiers-Etat, il vous prouvera qu'il ſeroit dangereux d'adopter le ſyſtême général. Il vous démontrera avec raiſon que les loix anciennes ſont inviolables, que le bonheur d'un empire dépend de leur exécution & de leur force, & que cette propenſion générale en faveur du peuple, n'eſt qu'un avantage apparent, dont il ſera peut-être lui-même un jour la victime.

Ses membres ne ſe roidiront point, comme ceux

ceux de l'insensé, en entendant parler de l'administrateur des finances ; à son seul nom, son cœur s'épanouira de joie, la gaieté renaîtra sur son visage : & sa bouche prononcera ces termes avec sincérité :

» Si mon opinion est quelquefois contraire à » son sentiment, c'est la différence d'intérêts que » j'ai à soutenir qui m'y force. Ce Ministre est » l'organe de son Roi ; & moi, magistrat, celui » de la loi : mais je ne sens pas moins, que lui » seul est digne de tenir les rênes de l'Etat ; & » mon ame célebre le jour où elles lui ont été » confiées. »

Voulez-vous une autre preuve à laquelle vous ne pouvez le méconnoître ? Parlez-lui des œuvres de Voltaire, de Jean-Jacques.

Il ne se prétendra point, comme le pseudonime d'Epréménil supérieur à ce génie.

Le vrai d'Epréménil n'établira pas même de comparaison. Au premier, il accordera la lyre d'Apollon ; au second, le sceptre de la philosophie, & s'écriera : l'immortalité les unit.

Exigez-vous enfin des preuves qui vous annoncent la bonté de son cœur ?

Exposez-lui la misere de quelques citoyens infirmes.

Vous ne le verrez point emprunter l'art d'un

aventurier, que le faux d'Epréménil réclame avec enthousiasme.

Notre magistrat sensible soulagera ces malheureu, les comblera de bienfaits, leur procurera les secours nécessaires à la vie... Voilà le seul remede qu'il emploiera pour les guérir!

Enfin, demandez-lui s'il pardonne aux Brienne & aux Lamoignon, les excès où ils se sont livrés envers lui.

Il ne ressemblera point à notre enragé; bouillonnant de colère; il vous dira seulement:

» Je leur pardonne le mal qu'ils m'ont fait
» Ma patrie en est délivrée; & je suis assez vengé.
» Je les plains dans leur disgrace, & j'ai pitié de
» leur destinée. »

C'est à ce trait de générosité, que vous distinguerez, Maires & Consuls, Lieutenans de Maréchaussée, le vrai d'Epréménil, de cet écervelé que l'on vous a prié d'arrêter & de charger de fers, & dont les extravagances sont citées dans la brochure adressée à vos Grandeurs. Alors, ne craignez point de publier en l'honneur du vrai d'Epréménil les louanges & les éloges que son dévouement & ses talens lui ont mérités..... Prodiguez avec assurance à ce magistrat auguste les honneurs que vous lui devez, & nommez-le, à juste titre, le restaurateur de la patrie. La postérité ne lui refusera point l'encens que vous offrirez à ses vertus; & la couronne que vous luic acorderez sera immortelle.

DÉNONCIATION.

Après avoir tracé le portrait du vrai d'Epréménil, & rendu compte de ses talens & de son esprit, pour qu'il ne soit point confondu avec le faux d'Epréménil, nous sommes forcés de dénoncer à tous les maires & échevins, lieutenans de maréchaussée & de police, l'auteur de la brochure intitulée: Avis au public, & particulierement au Tiers-Etat, couverte d'un papier bleu, comme vil calomniateur, & de donner son signalement.

SIGNALEMENT.

Cet auteur est maigre, décharné; il a les yeux noirs & creux; un torrent de bile est sur ses lèvres le poignard de la calomnie est dans sa main; la faim est assise sur son front; il veut exister; & sa folie est d'écrire pour vivre.... A ces trais, si vous le voyez passer, arrêtez-le; & constituez-le prisonnier.

JUGEMENT.

Nous le condamnons à être mis dans une cage de fer, exposée dans une place publique, ayant un écriteau devant lui portant ces mots: vil calomniateur; & à y être pendant l'espace de trois années, pour la vindicte publique & l'expiation de son crime. Et pour ne pas le laisser mourir de faim, ordonnons qu'il lui sera donné tous les jours un jambon couronné de lauriers, tel que celui dont il est parlé dans sa brochure, folio 25.

909

Et après lequel temps de trois années écoulé, le condamnons à être conduit en la maison royale de Bicêtre, pour y passer le reste de ses jours, jusqu'à ce que mort s'ensuive : Ordonnons que le présent jugement sera publié & affiché par-tout où besoin sera, & notamment dans toutes les places publiques de la bonne ville de Paris.

Mandons à tous lieutenans de maréchaussée & tous autres, de mettre le présent jugement à exécution. De ce faire leur donnons pouvoir.

Donné à Passy, près Paris, ce 18 janvier 1789.
Signé, les Solitaires de Passy.